



## Partenariat avec la Direction de l'Enseigne LA POSTE de Poitou-Charentes Est

publié le 03/03/2013 - mis à jour le 13/05/2013

### Descriptif :

A travers sa politique de diversité et son rôle d'entreprise sociale, La Poste poursuit l'accueil et l'implication des jeunes.

Jeudi 31 janvier, **Madame Danielle CARCAGNE Provisoire** a signé une **convention** de partenariat avec la **Direction de l'Enseigne LA POSTE de Poitou-Charentes Est**, représentée par **Monsieur Max FRUGIER, Directeur des Ressources Humaines** et par **Madame Olivia BRUFAU-PILANDON Chargée de Développement RH DAST** Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, concernant les élèves de la **section ACCUEIL**.

Deux élèves de terminale, **Ophéline FORTIN** et **Marine BOUCHERAT** ont relaté l'expérience vécue au sein des bureaux de poste de Neuville et Châtelleraut, durant leur dernier stage, en présence de **Madame Théau**, professeur, et de **Monsieur Moreau**, Chef des travaux.

La Poste accueille des stagiaires dans ses différents services afin de permettre aux élèves et étudiants de **compléter leurs formations** théoriques dans un cadre professionnel et d'acquérir ainsi une expérience pratique du monde de l'entreprise et de ses métiers.

Dans cette perspective, ces stages ont une **finalité pédagogique** et s'intègrent exclusivement dans un cursus pédagogique.

C'est pourquoi, La Poste a voulu mettre en place un partenariat fondé sur une **logique d'intérêts partagés et d'engagements réciproques** avec les Écoles et les Universités.

La présente convention a pour objet de mettre en place une politique volontariste en matière de gestion des stages conforme aux ambitions de La Poste et répondant aux attentes du partenaire École.

La Poste s'engage à tout mettre en œuvre afin de :

- ▶ Proposer un stage adapté au cursus pédagogique,
- ▶ Accueillir les stagiaires retenus par le partenaire en leur donnant les moyens de compléter leurs formations théoriques,
- ▶ Désigner un responsable de stage chargé de l'accompagnement du stagiaire en lien avec l'Enseignant,
- ▶ Rédiger une convention de stage définissant les conditions d'accueil du stagiaire dans l'entreprise.

Le Lycée s'engage à tout mettre en œuvre afin de :

- ▶ Réaliser la sélection des élèves selon les profils et les localisations,
- ▶ Transmettre à l'entreprise les CV des stagiaires présélectionnés au moins deux mois avant le début du stage,
- ▶ Établir les conventions de stage et joindre les pièces nécessaires au dossier administratif, au moins un mois avant le début du stage,
- ▶ Accompagner l'entreprise lors d'éventuels problèmes avec le stagiaire.
- ▶ Chaque stage doit faire l'objet d'une restitution de la part de l'élève donnant lieu à une évaluation.

La présente convention est conclue pour une **durée d'un an à compter de la date de la signature**.

Un **bilan annuel** est établi à la fin de l'année scolaire afin d'assurer le suivi qualitatif des stages effectués ainsi que l'adéquation des cursus pédagogiques proposés par notre partenaire avec notre capacité d'accueil des stagiaires (année N et N+1).

En outre, à l'issue de chaque période de stages, un bilan est effectué et, si nécessaire, des **actions ou des axes de progrès pourront être définis** afin d'atteindre les objectifs fixés par la présente convention.

## Portfolio



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.